Délibération n° 2021-14

<u>OBJET</u> : Contrat de services de délégué à la protection des données personnelles (DPO)

E X P O S É

Par délibération du 3 juillet 2019, la Ville de Châteaubriant a décidé d'adopter le contrat de services de délégué à la protection des données personnelles avec la société SMA NETAGIS.

Ce contrat de prestations de services mutualisé entre la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et les 26 communes qui la composent arrive à échéance.

Ce contrat désigne la Société SMA NETAGIS comme Délégué à la Protection des Données qui a réalisé en 2019 la phase relative à l'état des lieux et au diagnostic.

Aussi il convient de renouveler ce contrat avec la société SMA NETAGIS.

D E C I S I O N

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adopter le contrat de services de délégué à la protection des données personnelles avec la société SMA NETAGIS,

- autorise M le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat et l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 11 février 2021
Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210216-624-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 16-02-2021

Publication le : 17-02-2021

Le Maire,
Alain HUNAULT